

**COMPTE RENDU INTERMINISTERIELLE / FEDERATIONS**  
**DU 9 AVRIL 2025**

Participants :

Représentants des instances :

Ministères des Transports, de l'Intérieur, de la Santé, des Finances.  
DGTIM – Préfecture de police de Paris

Nota : Aucun ministre présent.

Représentants de la profession :

FNDT – Emmanuelle CORDIER, Dominique BUISSON, Cyrille JULLIEN  
FNAT – FNTI – UNT - UNIT

**Objet : Réunion d'échange avec les Fédérations de Taxi.**

**Ordre du jour :**

- Tour de table,
- Transport sanitaire,
- Lutte contre les fraudes,
- Gouvernance,
- Sujets divers.

**La FNDT fait valoir les positions suivantes :**

- 1/ Tour de table.

La FNDT a tenu à mettre en avant plusieurs points politiques préalables du traitement de notre profession par les différentes instances gouvernementales depuis plusieurs années et ce quels que soient les gouvernements et ministres concernés.

En ce domaine nous avons relevé auprès de nos interlocuteurs publics, le manque criant de considération et du peu de cas fait aux artisans et entreprises de taxis ainsi qu'à leurs 30 000 salariés et familles.

En effet, il est patent qu'avec une continuité certaine, l'état et ses ministres daignent nous recevoir et entendre ; comprendre et résoudre nos sujets.

De même, nous avons exprimé notre incompréhension totale quant aux considérants de la politique de l'État, son autisme avéré au regard des dossiers transports nous concernant, avec en illustration, la question des ZFE sur lesquelles nous avons mis en exergue le fossé créé entre la ruralité, les villes, mais plus encore la discrimination entre les Français. Le cauchemar résultant de l'application de cette loi au regard de la réglementation locale disjointe pour nos entreprises pouvant se retrouver autorisées à certains endroits et rejetées à d'autres avec le même véhicule.

L'incompréhension toujours au regard des réponses apportées au fil de l'eau par nos interlocuteurs. **« Les Français s'adapteront, ils changeront leurs voitures ; les entreprises feront de même. »**

Incompréhension toujours au regard de la position unilatérale de la puissance publique dans son ensemble (CNAM, ministère de la Santé, Parlement, ministère des Finances), visant à faire du transport de malade assis par Taxi, le bouc émissaire de la dérive des dépenses de santé.

Le tout en faisant fi de leurs propres responsabilités et résultant de leurs DÉCISIONS DE SANTE PUBLIQUE, amenant à une augmentation des kilomètres parcourus.

Manque de sincérité encore et confondant volontairement une augmentation des dépenses résultant de leurs décisions avec la donnée du prix kilométrique qui elle a baissé en euros constants depuis 2018.

Manque de sincérité toujours quant aux manquements à la parole donnée (écrite qui plus est) de l'État vis-à-vis de notre secteur, à commencer par le Directeur Général de la Caisse d'Assurance Maladie avec l'aval de ses mandants politiques.

Incompréhension de nouveau vis-à-vis du peu de considérants, voire de l'affichage d'un dédain certain vis-à-vis de nos professionnels et concitoyens : *(Les Français doivent s'estimer heureux d'avoir une prise en charge de leurs transports, ....., nous n'avons pas à respecter nos textes et avançons l'application du dispositif de transport de malades au niveau de la facturation avec remises ; abattements etc ..., les entreprises de taxis s'adapteront même si elles mettent du temps, donc autant ne pas attendre ...)* fermer le ban et autant en emporte le vent.

Incompréhension quant au vent mauvais semé par des politiques et hauts commis de l'Etat ne tenant aucun compte du contexte social et politique de la France. Ce manque de clairvoyance, de vision de celles et ceux portant la « raison » nous interpelle, d'autant dans un contexte de montée du populisme et de l'extrême, qu'ils alimentent de mille feux pour mieux s'en étonner et s'en exonérer.

Il n'est nul, sourd et aveugle, que celui qui ne veut point entendre et voir.

Incapacité de savoir ce qu'est une réalisation de prestation de transport et son coût. Même solution quant à savoir comment l'on peut exiger de nos entreprises de prendre en compte, rémunération, charges sociales associées à l'ensemble des temps de travail de nos salariés,

alors même que la même instance CNAM refuse de rémunérer les temps d'attente ainsi que les retours à vide.

Schizophrénie de l'état amené à son point le plus saillant. A la question de savoir si l'on nous exonère de prendre en compte et de payer ces temps, sans nous répondre.

L'incurie manifeste de notre gouvernance ne saurait mieux s'exprimer.

Certes, une entreprise de taxi qui ferme ne fait pas la une des journaux télévisés, que sont donc les 180 000 personnes travaillant et vivant de notre profession ? Rien à l'évidence.

Certes nos citoyens reclus aux fins fonds de nos campagnes ne méritent aucuns regards & égards quant à leurs sorts, loin de nos yeux de gentrifiés de métropoles coupés des réalités du monde des gueux. Sans doute fait-on le calcul d'une baisse des dépenses de soins par manque de soins et de capacité de soins.

Cependant, Ubu n'étant jamais trop éloigné, comment justifier l'optimum de l'utilisation de l'argent public, alors même que la CNAM est dans l'incapacité de déployer le SEFI depuis 7 ans et fait marche arrière ce jour, engendrant un coût supplémentaire pour nos entreprises.

Ubu toujours quand l'État est dans l'incapacité de comprendre et d'apporter une réponse à notre proposition d'utilisation de **Le.Taxi** en vue de certifier les transports de malade sans coûts pour les entreprises de taxi et la puissance publique.

3

Enfin carence de l'État et ses composantes à nous répondre, à nous recevoir.

La FNDT a clairement fait valoir que si la posture de l'État, de nos gouvernants devait continuer sur son ère, nous en prendrions acte et amènerions le débat sur le champ politique.

Considérant ces éléments préalables, La FNDT, ses mandants, nos entreprises et salariés jugent que l'optimal de notre résilience est atteinte et que l'on ne saurait assister à la mort de nos entreprises sans réaction.

- 2/ Transports sanitaires

Les organisations rappellent :

- Les prises de décisions unilatérales du directeur général de la CNAM.
- Que le terme « négociations » ne revêt pas son sens lors des réunions.
- Que la CNAM fait fi de nos propositions.
- Que notre profession reste un lien fort de maintien du parcours de soins.
- Que la profession n'est pas responsable des effets volumes.

Le ministère souligne que la volonté de la CNAM n'est pas de faire des économies mais demande à la profession de maîtriser les dépenses pour rester dans l'enveloppe budgétaire.

Le ministère des finances confirme.

*« La FNDT s'inscrit en faux quant à tels considérants. En effet comment dire que l'on ne fait pas d'économies avec une enveloppe à ISO montant, le tout avec un volume de transports qui augmente ! Par effets dévolutifs le prix au kilomètre baisse. C'est donc un non-sens de soutenir une telle assertion et plus encore de vouloir nous la faire « avaler ». Plus encore, vous prenez une base de tarification de 2024 pour 2025 et les années suivantes (2029) entraînant mécaniquement une baisse de prix hors volumes d'augmentation des kilomètres de -2% par an. La résultante de 6 années passées à plus ou moins Zéro % d'augmentation avec en moyenne 2% d'inflation, puis les 5 années à venir sur le même schéma, auxquels on rajoute l'augmentation des kilomètres parcourus à ISO périmètre d'enveloppe budgétaire et vous nous expliquez que les taxis ont augmenté leurs coûts. Il faudrait peut-être sortir de vos ministères, aller dans les entreprises et comprendre la vraie vie, sans parler d'arrêter de nous prendre pour des imbéciles. »*

De même l'ensemble des organisations professionnelles rappellent que les taxis sont soumis à un encadrement législatif, dont est issu une réglementation, une tarification dont on ne saurait s'extraire.

Il en est de même en ce qui concerne l'ensemble des dispositions d'ordres publics a rappeler la FNDT.

Nous avons fait valoir que la « décision unilatérale à venir » allait générer une baisse de 40% de la rémunération des transports, obérant la capacité de résiliences et de survies de nos entreprises, ainsi que l'économie structurelle des entreprises de taxi qui sera mise en défaut aboutissant aux licenciements des salariés et mises en faillite.

4

- 3/ Lutte contre les fraudes.

Mise en expérimentation de procédures d'amendes délictueuses d'un montant de 500€ délivrées par la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale dans 11 métropoles :

Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Rennes, Strasbourg, Grenoble, Montpellier et aéroports parisiens.

Paris fera partie d'une seconde étape.

- Exercice illégal d'une profession du T3P sur la voie publique.
- Situation de maraude électronique.
- Prise en charge sur la voie publique sans réservation préalable.

Un rapport quantifié devrait être produit d'ici quelques mois !

Des consignes devraient être transmises aux préfetures et forces de l'ordre pour accentuer les contrôles des entreprises du T3P.

La FNDT a fait valoir que nous avons une feuille de route du taxi en déshérence depuis 5 ans maintenant et qu'à l'exception de deux points, l'ensemble des sujets de notre profession ne sont pas traités. Ce considérant étant particulièrement grave au regard des besoins d'encadrements de nos activités, de la diffusion de dizaines de milliers de cartes professionnelles de VTC sans concordance avec les besoins effectifs.

Encore une fois, nous avons déploré l'attitude de nos gouvernants successifs & respectifs et du manquement aux engagements pris.

Les situations sont, à ce jour, hors de contrôle sur les territoires et dégènerent à tout instant sans que les autorités ne puissent y faire face par manque de volonté politique et de textes passoières.

Nous avons souligné que la FNDT a déposé plusieurs textes en vue d'apporter des évolutions et précisions requises quant à l'encadrement de l'exécution des prestations de transport du T3P, à savoir la définition de la réservation préalable, l'enregistrement obligatoire de toutes plateformes, l'encadrement de l'accès à la profession du T3P et l'obligation de la formation obligatoire depuis juin 2023 sans recevoir de réponse de l'État.

Nous ne pouvons que renouveler nos regrets en ces domaines, et nous nous sommes inscrits en faux quant aux dires de l'État sur des réponses apportées. Ou quand, comment, par qui Les ministères ont écouté et pris note. Il en a résulté un « engagement » de nous faire des retours avant le mois de mai 2025 ; à ce que les ministères soient à l'écoute et aient bien à l'esprit nos difficultés, sans pour autant que la trajectoire budgétaire définie puisse faire l'objet d'évolution.

5

Il découle de cette interministérielle un sentiment renforcé de décalage entre notre secteur, nos entreprises/salariés, notre vie et devenir et un état/administration sujet à un autisme certain, ne répondant à aucune demande, aucune précision, ni aucune action requise. Ne regardant que ses propres objectifs et calendriers, sans considération aucune pour nos réalités, LA RÉALITÉ.

Le constat doit être fait que nos gouvernants ne gouvernent que pour eux-mêmes, dans le seul but poursuivi que leurs intérêts et calendriers à l'exclusion du socle républicain de gouverner pour les citoyens de la République.

N'ayant pas l'outrecuidance de demander l'aumône à ceux-ci de se pencher sur le berceau en décrépitude du taxi.

**Le bureau de la FNDT.**